



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2018

Membres composant le Conseil : 35
 Présents : 26
 Absents représentés : 09
 Absents : 00
 Absents excusés : 00

L'an deux mille dix-huit, le 15 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 8 février 2018.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé		Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	
			Absent excusé	Absent				Absent excusé	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI 1 ^{er} Maire-Adjoint	X				Mélanie WIART Conseillère Municipale		Flora GUGLIELMI		
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale		Asma GASRI		
Nicole REVIDON Maire-Adjointe		Tassadit CHERGOU			Raymond CUKIER Conseiller Municipal	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X	Départ à 20h30 donne pouvoir à Raymond CUKIER			Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Tassadit CHERGOU Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Marie-Jeanne CALSAT		
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Laurence GUILLON Conseillère Municipale	X			
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Stéphane DUPRE Conseiller Municipal		Sofia DAUVERGNE jusqu'à son arrivé 20h05		
François PARRINELLO Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Samia AFROUNE Conseillère Municipale	X			
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué		Stéphane WEISSELBERG puis Laurence GUILLON			Corinne BUZON Conseillère Municipale		Sofia DAUVERGNE		
Aïda DAOUD Conseillère Municipale	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Marcel TRASI Conseiller Municipal	X				Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Abderazak BENBELIDIA Conseiller Municipal		Viviane VAN DE POELE			Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Virgile MEJEAN Conseiller Municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Stéphane WEISSELBERG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Néanmoins, une demande de modification sur les résultats de vote de la délibération : « la liste des dimanches bénéficiant d'une dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'année 2018 » est faite par Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller municipal.

Il est à noter que la voix CONTRE lors du vote de cette délibération a été votée par le groupe du MoDem et non par le groupe LR-MoDem-UDI comme indiqué sur le compte rendu du 20 décembre 2017 (modification effectuée ci-dessous)

Pour : 33

Contre : 01 (MoDem)

Abstention : 01 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV : 00

FINANCES :

Rapport d'orientation budgétaire 2018

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition :

"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

C'est pourquoi, depuis le 1er janvier 2016, et conformément aux dispositions introduites par la loi NOTRe (art. 107), le débat d'orientation budgétaire est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par ailleurs, le II de l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose qu' :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : -

Contre : -

Abstention : -

NPPV : -

Le conseil municipal prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire

Approbation du rapport de la CLECT du 13 décembre 2017

La Communauté d'Agglomération Est-Ensemble exerce depuis le 1er janvier 2010, les compétences « Collecte et traitement des déchets », « eau et assainissement », « aménagement de l'espace communautaire », « développement économique », « équilibre social de l'habitat », « politique de la ville », « construction, aménagement entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Depuis le 1er janvier 2016, celle-ci a changé de statut pour devenir l'Établissement Public Territorial Est Ensemble dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris.

Son mode de financement a également été modifié et comprend dorénavant un Fond de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé par les communes membres de l'EPT.

La première part du FCCT correspond au montant de la fiscalité additionnelle sur les ménages perçus en 2015 par l'EPCI. Le montant présenté dans le rapport de la CLECT du 13 décembre 2017 est une estimation, dans l'attente du pourcentage d'évolution liée à la revalorisation forfaitaire des bases.

La deuxième part du FCCT, dite « d'équilibre » a pour objectif de tenir compte du besoin de financement de l'EPT. Le FCCT d'équilibre est maintenu à 2 500 000 € pour l'année 2018. Cette 2^{ème} fraction est répartie entre les communes membres via une clé de répartition calculée pour 50 % sur la base du potentiel financier et pour 50 % sur la base du revenu par habitant.

Pour Romainville, cette 2^{ème} fraction s'élève à 160 970 €.

La troisième fraction du FCCT découle des transferts de compétences à Est Ensemble. Pour Romainville, la CLECT a évalué ces charges à 10 406 € au titre des dépenses liées au PLU (pour la période allant du 1/10/2016 au 30/09/2017) et à 36 650 € au titre des dépenses liées au renouvellement urbain.

Le rapport a été adopté à l'unanimité par la Commission réunie le 13 décembre 2017. Il doit être soumis pour approbation au Conseil municipal.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre : -

Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV : -

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Gustave Courbet

Afin de permettre la réalisation d'une sortie culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Collège Gustave Courbet une subvention exceptionnelle d'un montant de 320 €.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : L'unanimité des présents

Contre : -

Abstention : -

NPPV : -

AMENAGEMENT :

Acquisition auprès du Département de la Seine-Saint-Denis des terrains lui appartenant sis Avenue Lénine et en partie compris dans le périmètre des îlots « 3-4 », « 6a » et « 14 » du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine

Les biens non bâtis, sis avenue Lénine, issus des parcelles cadastrées section S n° 172, 173, 175, 215 et T n° 215, 217 et 218, correspondant aux espaces extérieurs de la cité Gagarine, appartiennent au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Une partie de ces parcelles doit être acquise par la Ville pour être incorporée dans le périmètre plus large des îlots dits « 3-4 », « 6a » et « 14 » prévus pour mettre en œuvre la première phase de constructions du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine.

Ces îlots, qui seront aménagés par la Ville, ont vocation à être revendus aux opérateurs en vue de l'édification des constructions prévues dans le cadre de ce projet urbain, à un prix de charges foncières intégrant le coût d'équipement des terrains.

Pour l'îlot 3-4 d'une superficie de 1.904 m² sur lequel est prévue la réalisation de 70 logements environ dont 20% de logements locatifs sociaux, du Carré 16-25 ans, d'une boulangerie et d'un espace de bureaux-coworking. La partie foncière appartenant au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (parcelles S n° 173 et 175) représente une superficie de 142 m², sur laquelle est projetée la réalisation de 358 m² environ de surface de plancher en habitation.

Pour l'îlot 6a d'une superficie de 1.733 m² sur lequel est prévue la réalisation de 33 logements en accession à la propriété, la partie de foncier appartenant au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (parcelle T n° 218) représente une superficie de 239 m² environ, sur laquelle est projetée la réalisation de 292 m² environ de SDP en habitation.

Pour l'îlot 14 d'une superficie d'environ 2348 m² sur lequel est prévue la réalisation de 71 logements en accession à la propriété, la partie de foncier appartenant au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (parcelle S n° 172) représente une superficie de 605 m² environ, sur laquelle est projetée la réalisation d'environ 1212 m² de SDP en habitation.

La Ville doit donc acquérir un total de 3.499 m² dont 986 m², correspondant au périmètre des îlots tels qu'indiqué ci-dessus, seront valorisés par la Ville dans le cadre d'une cession aux opérateurs pour la réalisation de leur projet. Le reste ne sera pas valorisé et se décompose en 953 m² recevant l'espace public départemental et destinés à la même affectation dans le cadre de son réaménagement par la Ville, et 1.560 m² bordant les assiettes foncières d'ensembles immobiliers à usage d'habitation maintenus en l'état et intégrés au projet de requalification globale de l'espace public. Ces 2.513 m² resteront dans le domaine public de la Ville.

Un accord a été trouvé entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville au prix de 239€/m² de SDP en habitation. Les parcelles correspondant à l'espace viaire et les parcelles bordant les assiettes foncières des îlots seront chacune acquises à l'euro symbolique. Le montant global est de 445 018 € HT.

Le prix est ferme et définitif et ne saurait être impacté par d'éventuelles évolutions du programme.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV : -

Acquisition auprès du Conseil Départemental de Seine Saint Denis du bâti de l'ancienne crèche Youri Gagarine désaffectée (assis sur la parcelle communale cadastrée section S n° 181 sise 28 rue des Fontaines) et aménagement des modalités prévues dans la convention de relocalisation du 20 avril 2016

Le projet de renouvellement urbain Youri Gagarine prévoit dans sa première tranche la relocalisation de la crèche Youri Gagarine au sein du nouveau pôle éducatif Maryse Bastié.

Il a été en ce sens approuvé par précédente délibération du 13 avril 2016 une convention entre la Ville et le Conseil Départemental de Seine Saint Denis, relative à la relocalisation de la crèche départementale Youri Gagarine, et signée le 20 avril 2016, qui prévoit notamment :

- qu'après réalisation par la Ville du pôle enfance/éducatif comprenant la réalisation et l'aménagement d'une crèche, et après division volumétrique, le Conseil Départemental acquiert à l'euro symbolique les locaux correspondant à la nouvelle crèche Maryse Bastié,
- puis que le Conseil Départemental cède le bâtiment de la crèche Youri Gagarine après désaffectation de celle-ci par le biais d'une vente à l'euro symbolique à la Ville, propriétaire du terrain d'assiette,

Suite à la construction et à l'aménagement du pôle éducatif Maryse Bastié précité ainsi qu'à l'ouverture de la nouvelle crèche départementale en son sein, l'ancienne crèche Youri Gagarine a été désaffectée. Il est donc désormais nécessaire de prévoir la signature des actes de cession réciproques précités.

La convention du 20 avril 2016 précitée prévoyait que les acquisitions des anciens et des nouveaux bâtis soient liées, et qu'ils aient lieu dans des délais déterminés qui n'ont toutefois pas pu être tenus.

A ce jour, le dossier administratif lié aux actes de division volumétrique et de cession au Conseil Départemental des locaux correspondant à la nouvelle crèche Maryse Bastié n'est pas encore finalisé, alors que celui lié à l'acquisition du bâti de l'ancienne crèche peut être envisagé dès à présent.

Aussi, il est proposé :

- De modifier les échéanciers de signature des actes de cessions réciproques en fixant une date butoir au 31 décembre 2018,
- Et de procéder dans un premier temps, pour des raisons opérationnelles liées au calendrier de démolition par la Ville de l'ancienne crèche, à l'acquisition auprès du Conseil Départemental du bâti de la crèche à un euro symbolique afin que le Conseil Départemental puisse sortir le bâtiment de ses actifs avant sa démolition par la Ville.

Par ailleurs, il avait été envisagé depuis les années 1960 différents montages fonciers entre la Ville et le Département de la Seine / Conseil Général concernant le terrain de l'ancienne crèche départementale Youri Gagarine, notamment de bail emphytéotique puis de cession du terrain, mais ces derniers n'ont jamais abouti, malgré la prise de plusieurs délibérations de part et d'autre.

Aussi et au regard des actuels accords, il est nécessaire de rapporter les délibérations antérieures du Conseil Municipal ayant envisagé d'autres montages fonciers.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV : -

Acquisition auprès de Seine Saint Denis Habitat des terrains lui appartenant compris dans le périmètre des îlots « 3-4 » et « 6a » du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine

Les biens non bâtis, sis avenue Lénine, cadastrés section S n° 221p et T n° 252p, correspondant à des espaces extérieurs de la cité Gagarine, appartiennent à Seine Saint Denis Habitat (SSDH).

Une partie de ces parcelles doit être acquise par la Ville pour être incorporée dans le périmètre plus large des îlots dits « 3-4 » et « 6a » prévus pour mettre en œuvre la première phase de constructions du projet de renouvellement urbain du quartier Youri Gagarine.

Ces îlots, qui seront aménagés par la Ville, ont vocation, par la suite, à être revendus aux opérateurs en vue de l'édification des constructions prévues dans le cadre de ce projet urbain, à un prix de charges foncières intégrant le coût d'équipement des terrains.

Pour l'îlot 3-4 d'une superficie de 1.904m², il est prévu la réalisation de 70 logements environ dont 20% de logements locatifs sociaux, du Carré 16-25 ans, d'une boulangerie et d'un espace de bureaux-coworking. La partie de foncier appartenant à Seine Saint Denis Habitat (parcelle S n° 221p) représente une superficie de 527m² environ, sur laquelle est projetée la réalisation de 1.352m² environ de surface de plancher en habitation.

Pour l'îlot 6a d'une superficie de 1.733m² sur lequel est prévue la réalisation de 33 logements environ en accession à la propriété, la partie de foncier appartenant à Seine Saint Denis Habitat (parcelle T n° 252p) représente une superficie de 1.227m² environ, sur laquelle est projetée la réalisation de 1.505m² environ de surface de plancher en habitation.

Un accord a été trouvé entre Seine Saint Denis Habitat et la Ville sur un prix de vente à 239 €/m² de surface de plancher d'habitation, soit un prix de vente de 323.128 € HT pour l'îlot 3-4 et de 359.695 € HT pour l'îlot 6a. Cela représente un montant global de 682.823 € HT.

Le prix est ferme et définitif et ne saurait être impacté par d'éventuelles évolutions du programme.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Pour : 27

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV : -

Dénomination du parc urbain situé sur la couverture de l'autoroute A3

La Ville de Romainville va inaugurer au printemps le nouveau parc urbain situé sur la couverture de l'autoroute A3, entre les quartiers Jean Lemoine et Charles de Gaulle.

Un vote a été proposé aux Romainvillois pour déterminer le nom de ce parc. Etaient proposés les noms de Simone de Beauvoir et Simone Veil. C'est ce dernier qui a comptabilisé le plus de vote.

Le nom du parc Simone Veil s'inscrit dans l'esprit des dénominations des deux futures voies piétonnes qui traverseront l'esplanade : le mail de l'Emancipation et l'allée de la Tolérance.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Pour : 30

Contre : -

Abstention : -

Abrogation de la délibération n° 17_10_03 du 18 octobre 2017

Le propriétaire d'un terrain situé au 65 rue Racine (composé de quatre parcelles bâties et non-bâties) a proposé à la Ville la vente de son bien courant avril 2017.

Au regard de l'intérêt à acquérir ce bien, en particulier du fait de la présence de la parcelle limitrophe appartenant à l'Etat pour laquelle des discussions sont engagées depuis plusieurs années, le Conseil Municipal a délibéré sur l'acquisition de ce bien lors de sa séance du 18 octobre 2017.

Toutefois, il s'avère que ce propriétaire ne pouvait pas vendre une partie de son bien (deux des quatre parcelles) sans obtenir l'accord d'une tierce personne, à savoir son père, ce qu'ignorait la Ville au moment de l'échange des consentements.

La signature par ce tiers d'une procuration relative à sa renonciation à l'interdiction de vendre, de droit de retour et d'action révocatoire prévue à un précédent acte de donation, était en effet un préalable indispensable avant la signature de l'acte de vente envisagé.

Or, cette tierce-personne refusant de signer, le propriétaire a alors formulé en fin d'année les conditions d'un déblocage du dossier, soit l'acquisition par la Ville non seulement des terrains initiaux envisagés mais également d'autres terrains limitrophes situés au 67 rue Racine, appartenant pour une part à son père et pour une part à lui-même. Il s'agit donc d'une nouvelle proposition se substituant à la précédente.

Les propriétaires conditionnent ainsi désormais l'acquisition du bien initial, qui resterait au même prix (400.000€), à l'acquisition de leurs biens limitrophes au prix de 820.000€ (décomposé en 700.000€ pour le bien à usage d'activité et 120.000€ pour le bien à usage d'habitation occupé), soit un prix de vente total hors frais d'acquisition s'élevant à 1.220.000,00€ (un million deux cent vingt mille euros).

Pour mémoire, la propriété située au 65-67 rue Racine, sur laquelle portait l'accord initial, est d'une contenance cadastrale de 816m², est majoritairement non-bâtie et vendue libre d'occupation.

Les propriétés limitrophes situées au 67 rue Racine (dont il est désormais également exigé l'acquisition par la Ville si celle-ci souhaite toujours acquérir la propriété du 65-67 rue Racine), sont, quant à elles, d'une contenance cadastrale totale de 952m², dont un bâti libre à usage d'activité, et un bâti occupé à usage d'habitation.

Compte tenu de l'augmentation substantielle de la surface à acquérir et du prix de vente, la Ville ne souhaite pas donner suite.

En conséquence, il est proposé d'abroger la précédente délibération du 18 octobre 2017 devenue sans objet faute d'accord sur la chose et le prix.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Pour : 30

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : -

NPPV : -

Dénomination d'une voie interne au programme du lot A1

La Ville de Romainville a accordé le permis de construire PC093 063 15B0009 le 20/05/2015 à la société Cogedim, sur les parcelles F19 et F30 donnant sur l'avenue du Docteur Vaillant. La desserte interne nécessite, à présent la dénomination d'une voie.

Afin de garder des noms qui ont forgé l'histoire de Romainville, il est proposé de reprendre des noms de

lieux-dits, chemins, ruelles, voies, afin qu'ils résistent au temps en gardant la mémoire des lieux ; il est ainsi proposé de nommer cette voie « **le chemin des Groux** »

« Groux » dériverait ainsi de gravo, terme celtique qui signifiait « sable » et a donné « grève » (étendue de gravier et de sable au bord d'un point d'eau. Le passage des Groux fut ouvert en 1918, il reliait Noisy à Saint-Denis en passant par Romainville, Bobigny et Pantin. Ce passage existe sur la ville de Noisy le Sec sur une petite partie.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de valider ce nom de voie.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Pour : 30

Contre : -

Abstention : -

NPPV : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

DIRECTION GENERALE :

Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil Syndical pour la construction, l'équipement et la gestion d'une Maison de l'Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – SICEG

Par délibération en date du 6 avril 2014, le Conseil municipal a désigné Mme Isabelle BOULAUDAT, titulaire pour siéger au sein du Conseil Syndical Intercommunal pour la construction, l'équipement et la gestion d'une Maison de l'Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) – SICEG

Suite à son décès, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Par cette même délibération, Mme Chantal CELESTIN était désignée suppléante.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Chantal CELESTIN en qualité de titulaire et M. François PARRINELLO en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : -

Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV : -

Désignation d'un représentant du Conseil municipal à l'école maternelle Danielle Casanova

Suite à la démission de M. Jérôme CREPIEUX de ses fonctions de conseiller municipal, il est nécessaire de procéder à son remplacement au poste de représentant du Conseil municipal à l'école maternelle Danielle Casanova. Il est proposé de désigner à ce poste M. Virgile MEJEAN.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : -

Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV : -

Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe

Le 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, est tous les ans, partout dans le monde, une journée symbolique de mobilisation qui permet de rappeler les inégalités persistantes et de valoriser des initiatives positives en matière d'égalité.

La Ville de Romainville à cette occasion décide de rappeler son engagement pour les droits des femmes, pour l'Egalité entre les femmes et les hommes et décide de s'engager en signant la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe.

En effet en signant cette Convention, la Ville de Romainville prend les 3 engagements suivants :

- 1. Le Maire de Romainville, en tant que responsable publique, reconnaît l'importance de prévenir et faire reculer les stéréotypes de sexe dans la communication publique, en interne comme en externe.*
- 2. Le Maire de Romainville s'engage à ce que l'institution publique qu'elle représente adopte ce Guide pratique, le diffuse à ses agent(e)s, en particulier à celles et ceux en charge de la communication, et le mette à disposition, le cas échéant, sur la plateforme intranet.*
- 3. Le Maire de Romainville s'engage également à ce que ce Guide pratique soit transmis aux prestataires extérieur(e)s conduit(e)s à communiquer ou élaborer des communications pour le compte de l'institution qu'elle représente. »*

Cette convention comprend 10 recommandations pour une communication publique sans stéréotype de sexe :

1. Éliminer toutes expressions sexistes
2. Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions
3. User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes
4. Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération
5. Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes
6. Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle
7. Parler « des femmes » plutôt que de « la femme » de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme »
8. Diversifier les représentations des femmes et des hommes
9. Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes
10. Former les professionnel(le)s et diffuser ce guide

Selon Danielle Bousquet, présidente du HCE : « *le langage et la représentation sont des marqueurs de la société dans laquelle nous vivons. Agir sur ces marqueurs, c'est montrer qu'une autre société est possible.* »

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 32

Contre : 03 (LR-MoDem-UDI)

Abstention : -

NPPV : -

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Avis sur la délimitation de la Plaine de l'Ourcq comme zone touristique

La Plaine de l'Ourcq dont le périmètre couvre le territoire des communes de Romainville, Pantin, Noisy-Le-Sec, Bobigny et Bondy, a fait l'objet d'une demande de délimitation en tant que zone touristique initiée par le Président de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, après consultation des maires concernés. Demande qui a fait l'objet d'une confirmation par le président de la Métropole du Grand Paris au préfet de région.

Dans ce cadre, le préfet de la Seine-Saint-Denis, saisi par le préfet de région, demande l'avis du conseil municipal des communes dont le territoire est concerné, sur la délimitation de la Plaine de l'Ourcq comme zone touristique.

Ainsi, en application de l'article L3132-25-2 du code du travail, le conseil municipal de Romainville doit émettre un avis au préfet de région afin de permettre aux opérations prévues sur le secteur, et notamment au Village des marques situé dans la ZAC de l'Horloge à Romainville, de déroger à la règle du repos dominical.

Cette démarche est essentielle pour permettre au projet de la Plaine de l'Ourcq d'être un véritable lieu de vie, mais aussi de tourisme et de loisirs.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 29

Contre : 01 (MoDem) + 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : -

NPPV : -

RESSOURCES HUMAINES :

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la petite couronne (CIG 92-93-94) propose un service facultatif d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce service consiste en la mise en place d'un contrat groupe d'assurance, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs de la petite couronne ;

Le précédent contrat auquel la ville était déjà affiliée étant arrivé à terme au 31 décembre 2017, le CIG a donc relancé une procédure d'appel d'offres afin de choisir le nouveau titulaire du contrat pour la période 2018/2021.

CNP Assurances et SOFAXIS en tant que courtier gestionnaire sont titulaires des contrats groupe s'appliquant aux agents CNRACL.

Ledit contrat a pris effet le 1er janvier 2018 pour une durée de 4 ans. Son terme est fixé au 31 décembre 2021. Les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe sont les suivantes.

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires et

stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires)

Choix	Garanties	Taux
1	Décès -	0,18%
2	Accident du travail et maladie professionnelle sans franchise.	3,26%

- *Résiliation* :

Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1^{er} janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois. L'adhésion permet en outre de bénéficier du suivi du traitement des sinistres, des indemnisations, des recours contre tiers, des statistiques de sinistralité et d'éventuelles actions connexes en santé au travail et maintien dans l'emploi (expertises, formations, études spécifiques, assistantes diverses, etc.).

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion au service d'assurance statutaire.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au service d'assurance statutaire du CIG dans le cadre du contrat groupe 2018-2021 ;
- de souscrire, dans le cadre de ce contrat groupe, à la couverture afférente aux agents CNRACL aux conditions qui correspondent au choix n° 1 et 2 précédemment exposées ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées)

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : -

Abstention : -

NPPV : -

PETITE ENFANCE :

Convention d'objectifs et de financement 17-303PE sur le « diagnostic portant sur l'optimisation du fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) municipaux »

La CAF de la Seine-Saint-Denis contribue à la conciliation de la vie familiale, professionnelle et sociale des familles par le soutien à la création et au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

Le Conseil d'Administration de la CAF propose aux communes gestionnaires d'Etablissement d'accueil du jeune enfant, un accompagnement financier à la réalisation d'un diagnostic ciblé sur le fonctionnement de leurs équipements.

Les conclusions de ce diagnostic permettront de dégager des axes d'amélioration et de formaliser un plan d'action qui sera déployé dès 2018.

La ville a placé la petite enfance au cœur de ses priorités et elle reste soucieuse de répondre au mieux aux

besoins des familles Romainvilloises.

L'amélioration du taux d'occupation des établissements d'accueil du jeune enfant apparaît donc être un enjeu essentiel pour la CAF et la ville.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement d'une aide financière attribuée dans le cadre des nouvelles aides au fonctionnement des Eaje.

Elle a pour objectif de déterminer le cadre d'intervention et les conditions de sa mise en œuvre et fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

La subvention permettra de financer des dépenses de fonctionnement destinées à la réalisation d'un diagnostic sur l'optimisation de l'occupation des places.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : -

NPPV : -

ACTION EDUCATIVE :

Convention avec l'association Coup de Pouce

Depuis 2007, la ville de Romainville mène une politique volontariste en matière de réussite éducative. Parmi les 4 dispositifs favorisant la réussite éducative des enfants et des adolescents, les Clubs Coup de Pouce (CCP) ont été créés et développés avec le concours de l'Association Coup de Pouce. Ces CCP sont le fruit d'un partenariat entre la Ville, l'Éducation nationale, les enseignants, les animateurs, les parents et les enfants.

L'objectif de ces clubs est de faire de la lecture un plaisir, un jeu, une joie, l'occasion de découvertes et une activité que l'enfant doit réaliser paisiblement et quotidiennement en dehors de l'école, encouragé par les adultes qui lui sont le plus proches.

Deux clubs sont proposés et concernent des publics différents :

- les clubs lecture-écriture (CLE) concernent les élèves de classe préparatoire (CP)
- les clubs lecture, écriture et mathématiques (CLEM), à destination des élèves en élémentaire de première année (CE1).

De manière opérationnelle, les clubs représentent une séance d'1h30 quatre fois par semaine pour les enfants qui adhèrent au club lecture-écriture (CLE) et trois fois par semaine pour les enfants du club lecture, écriture et mathématiques (CLEM).

Les séances respectent un cahier des charges strict et supervisé par l'Association Coup de Pouce.

Les enfants bénéficient par ailleurs d'un abonnement à une revue mensuelle offerte par la municipalité pendant 6 mois. Il s'agit de la revue « mon premier j'aime lire » pour les 50 enfants de CP et la revue « Pirouette » pour les 5 enfants de CE1. La ville offre également un cahier de vacances « Tibili » remis à chaque enfant durant la cérémonie de clôture des clubs coup de pouce afin de leur permettre de continuer à pratiquer l'été des activités autour de la lecture et de l'écriture avec leurs parents.

Ces dispositifs favorisent la réussite éducative des élèves mais également l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. Ces derniers ont été sollicités tout au long de l'année pour assister aux séances et participer aux « temps forts » des Clubs.

En 2017-2018, la ville de Romainville est pourvue de 11 clubs coup de pouce au total : 10 clubs coup de pouce CLE (clubs lecture-écriture) à destination des élèves de CP et 1 club CLEM (lecture, écriture et mathématiques) à destination des élèves de CE1.

Au total, 55 enfants suivent le dispositif (50 CP et 5 CE1) répartis ainsi :

- 2 « CLES » à Langevin,
- 2 « CLES » à Cachin,
- 1 « CLE » à Fraternité,
- 1 « CLE » à Péri,
- 1 « CLE » à PVC,
- 1 « CLE » à Charcot,
- 1 « CLE » à Maryse Bastié, créée en septembre 2017
- 1 « CLE » et 1 « CLEM » à Barbusse qui intègrent les clubs coup de pouce.

Sur ces 11 clubs, 4 clubs sont financés par l'Éducation Nationale uniquement dans les écoles classées en réseau d'éducation prioritaire (REP) et 7 clubs (6 CLE + 1 CLEM) sont intégralement financés par la Ville. Le coût d'un CLE à l'année se décompose comme suit : environ 4500€ pour les moyens humains et 535€ de matériel pédagogique.

Le coût d'un CLEM est inférieur puisqu'il faut compter environ 4000€ pour les moyens humains et 400€ de matériel pédagogique pour l'année scolaire.

L'Éducation nationale prend en charge en moyenne 2500€ par club financés (équivalent à l'heure et demie d'enseignement pour les clubs en REP).

Dans le cadre de ce dispositif une convention tripartite entre l'éducation nationale, l'association des clubs coup de pouce et la municipalité doit être passée.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre :

Abstention :

NPPV :

SANTE :

Protocole de règlement direct en dentaire entre la CCMO Mutuelle et la Ville de Romainville

La ville de Romainville, à travers son Centre municipal de santé permet au plus grand nombre de Romainvillois d'accéder dans le cadre du service public à des soins de qualité tout en bénéficiant du tiers-payant.

La mutuelle CCMO nous propose une convention ayant pour objet d'instaurer avec la ville une procédure de paiement direct en matière de soins dentaires, de prothèses et d'orthodontie, en limitant la fourniture de pièces justificatives, par délégation pour l'ensemble des soins et prothèses dentaires, de leurs adhérents patients du Centre.

L'intérêt d'une telle convention est de permettre aux patients Romainvillois adhérents à CCMO Mutuelle d'éviter l'avance des frais pour les soins dentaires et les traitements prothétiques engagés relevant tant du régime obligatoire que de la complémentarité mutualiste, ceci afin de répondre au mieux aux missions du Centre municipal de santé.

Cette convention prendra effet à compter de la date de signature pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité
Contre :
Abstention :
NPPV :

Convention de tiers-payant médecine entre la CCMO Mutuelle et la Ville de Romainville

La ville de Romainville, à travers son Centre Municipal de Santé permet au plus grand nombre de Romainvillois d'accéder dans le cadre du service public à des soins de qualité tout en bénéficiant du tiers-payant.

La CCMO Mutuelle nous propose une convention ayant pour objet d'instaurer avec la ville une procédure de paiement direct, en limitant la fourniture de pièces justificatives par délégation pour l'ensemble des soins médicaux de leurs adhérents patients du centre.

L'intérêt de cette convention est de permettre aux patients Romainvillois adhérents à CCMO Mutuelle, d'éviter l'avance des frais engagés relevant tant du régime obligatoire que de la complémentarité mutualiste, ceci afin de répondre au mieux aux missions du Centre Municipal de Santé.

Cette convention prendra effet à compter de la date de signature pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction chaque année.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité
Contre :
Abstention :
NPPV :

VIE ASSOCIATIVE :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Nouveau Départ pour le projet « PROJET EDUC'ACTIF »

Il s'agit d'attribuer une subvention pour le projet « **PROJET EDUC'ACTIF** » de l'association romainvilloise **Nouveau départ**. Cette association mène deux activités principales tout au long de l'année : le soutien scolaire au pavillon de l'Horloge et le futsal hebdomadaire au stade Paul Baldit.

Le projet porte sur l'organisation d'un séjour au centre Pelvoux durant les vacances d'hivers. Le groupe est composé de six lycéens des Bas-Pays et de deux accompagnateurs de l'association. L'objectif est d'allier un temps de soutien scolaire à la découverte d'un nouvel environnement (mode de vie, sports locaux, etc..). Les jeunes seront également pilotes d'un projet de réalisation vidéo en lien avec les enfants du centre. Un temps de restitution auprès des familles et des habitants du quartier est également prévu.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité
Contre :
Abstention :
NPPV :

POLITIQUE DE LA VILLE :

Prorogation de la convention de subvention du Fonds d'initiative associative (FIA)

Financé dans le cadre de l'appel à projet annuel du contrat de ville, le fonds d'initiatives associatives constitue un appel à projet permanent pour les associations.

Ce dispositif s'adresse à des associations dont le projet pour lequel elles sollicitent le FIA, s'inscrit dans les objectifs du contrat de ville et cible explicitement les populations des quatre quartiers prioritaires du territoire de Romainville. Ces associations peuvent éventuellement être extérieures au territoire de la commune.

Ce fonds a pour but de financer des initiatives à faible coût pour une demande de subvention ne dépassant pas 3000 euros et dont la visée explicite est l'amélioration de la cohésion sociale dans les quartiers politique de la ville en prenant appui sur les thématiques prioritaires annuelles telles que retenues dans l'appel à projet annuel du contrat de ville.

Pour l'année 2017, ce fonds est constitué de 25 739 euros issues du budget de l'État et de 3 000 euros sur le budget de la Commune.

L'État permet aux porteurs de prolonger leurs projets de la programmation 2017 jusqu'au 28 février 2018.

La programmation 2018 n'étant pas définie avant mars 2018, la Ville a informé l'État d'un report de la programmation 2017 jusqu'au 28 février 2018, afin de créer une continuité du dispositif.

Le Maire a été autorisée par délibération n°17_09_24 du 28 septembre 2017 à attribuer les subventions pour l'exercice 2017. Au regard de la prolongation du dispositif, il est proposé au Conseil municipal de proroger l'autorisation du Maire jusqu'à février 2018 au titre de la programmation de 2017.

Tous les mois, une commission a lieu pour étudier les dossiers déposés. Elle est composée du:
- comité de pilotage (décisionnaire) : la Préfète à l'égalité des chances ou son représentant le délégué du Préfet et le Maire de la ville ou son représentant.

- comité technique (avis consultatif): le chef de projet politique de la ville, un représentant du SAE et la chargée de mission GUSP et conseils citoyens.

Suite à la décision de la commission, le Maire valide l'attribution des subventions dans le cadre du FIA.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : A l'unanimité

Contre :

Abstention :

NPPV :

La séance est levée à 22h00

Corinne VALLS



Compte rendu affiché le : 22 février 2018

Interventions :

Conseil municipal du 15 février 2018:

Corinne VALLS – Maire :

- Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe

Jacques CHAMPION – Maire-adjoint :

- ROB 2018

Patrice CALSAT – Maire-adjoint :

- ROB 2018

Marie-Michelle PHOJO – Maire-adjointe :

- Convention d'objectifs et de financement Eaje municipaux

Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller municipal :

- ROB 2018
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Nouveau Départ pour le projet « PROJET EDU'ACTIF »
- Prorogation de la convention de subvention du Fonds d'initiative associative

Serge BARDIN – Conseiller municipal :

- ROB 2018
- Approbation de convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe
- Dénomination du parc urbain situé sur la couverture de l'A3
- Demande d'avis concernant la délimitation de la plaine de l'Ourcq

Sofia DAUVERGNE – Conseillère municipale :

- ROB 2018
- Dénomination du parc urbain sur la couverture A3

Brigitte MORANNE - Conseillère municipale :

- Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe
- Convention d'objectifs et de financement sur le diagnostic portant sur l'optimisation du fonctionnement des établissements d'accueil du Jeune enfant, municipaux.

JEUDI 15 FEVRIER 2018

Intervention de Corinne Vallis, Maire

Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe

Romainville est une ville exemplaire en terme d'égalité femme-hommes : la collectivité porte les principes d'égalité au quotidien et notre municipalité s'attache à proposer un projet de ville favorisant l'émancipation et l'égalité de tous.

C'est en changeant les représentations établies que nous parviendrons à casser durablement les stéréotypes, c'est en gardant la mémoire de femmes et non seulement d'hommes exemplaires (Nina Simone, Maryse Bastié, Madeleine Odru, Simone Veil ...) que nous parviendrons à lutter contre le sexisme, à ouvrir de nouvelles perspectives pour bientôt une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

C'est pour toutes ces raisons que la ville de Romainville va s'engager dans une convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe. La ville fait déjà beaucoup pour l'égalité femmes-hommes mais cette convention amplifiera notre action en terme de communication afin de lutter contre les stéréotypes de sexe. Cette convention est composée de 10 recommandations (accorder les noms de métiers, user du féminin et du masculin dans tous les messages, utilise l'ordre alphabétique lors d'une énumération, parles « des femmes » plutôt que de « la femme, diversifier les représentation des femmes et des hommes...) que vous pouvez retrouver en intégralité dans la délibération.

Je vous invite télécharger le guide pratique que vous pouvez retrouver sur le site du haut conseil à l'égalité. ET nous allons profiter de la semaine du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes pour signer officiellement cette convention.

Car je reste persuadée que chaque action pour renforcer l'égalité femmes-hommes est bonne et utile à prendre afin de faire évoluer les mentalités et notamment concernant le langage et la représentation dans la société.

JEUDI 15 FEVRIER 2018

**INTERVENTION DE JACQUES CHAMPION, MAIRE-ADJOINT
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire,

Mes chers collègues,

Je ne reviendrai pas sur le rapport d'orientations budgétaires dont notre collègue Patrice Calsat a fait une bonne synthèse. Par nos choix politiques, la ville renforce toujours plus son service public local, améliore le quotidien des romainvilloises et des romainvillois tout en préservant leur pouvoir d'achat et en investissant massivement dans des équipements publics de qualité. Ce rapport d'orientations budgétaires prouve notre détermination et notre ambition pour Romainville.

C'est ce que nous faisons depuis de nombreuses années et nous continuerons à le faire. Mais cela peut-être remis en cause. Si le nouveau Président de la République a fait connaître pendant la campagne présidentielle sa conviction d'une métropole dynamique, j'espère que nous connaîtrons enfin les conditions de sa mise en œuvre et quelle ambition il a pour nos territoires. Nous pourrions dissenter longuement sur le périmètre, comme sur le mode de gouvernance. Cependant une réalité s'impose, pour quels projets, pour qui sera-t-elle constituée ?

Nous avons un rôle à jouer au sein de la Métropole, afin de l'entraîner en terme d'innovation et d'ambition. Le rôle des communes est primordial lorsque nous voyons l'ensemble des politiques publiques que nous menons.

Il serait donc suicidaire de se passer de l'échelon communal, l'échelon le plus ancien et et qui développe le lien le plus étroit avec ses concitoyens.

Les communes doivent continuer à prendre toute leur place dans la continuité du service public. Même si les communes seront compensées à l'euro près de la suppression d'une partie de la taxe d'habitation, de grandes incertitudes pèsent sur l'après 2020 et donc sur l'autonomie des communes car même si nous n'augmentons pas les taux, l'assiette évolue en fonction de l'évolution des bases physiques mais cela sera-t-il pris en compte par l'État ? Permettez moi d'en douter.

L'échelon communal est par moment oublié par les services préfectoraux. J'en veux pour preuve, et je sais Mme le Maire que vous avez été désagréablement surprise de l'apprendre, que la Préfecture a sollicité les administrations des territoires pour coordonner les opérations de déneigement alors que nous savons tous que ce sont les villes elles-mêmes, leurs agents, leurs élus, qui sont sur le pont lors de ce genre de situation exceptionnelle, d'autant qu'en l'occurrence Est Ensemble n'a pas la compétence voirie.

Il est donc urgent de mettre un coup d'accélérateur et de donner les moyens aux échelons qui fonctionnent déjà et non de désorganiser avec une réforme à la va-vite. C'est indispensable si nous voulons mener ces projets à bien dans l'intérêt de nos concitoyens, car c'est à eux qu'ils doivent bénéficier en premier lieu et dont ils doivent changer concrètement la vie.

Bien entendu l'aspect métropolitain sur certaines politiques publiques est primordial alors que l'échelle d'une commune ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble. Je pense notamment aux politiques de transport (grand Paris Express), de lutte contre la pollution ou de solidarité. Il est donc temps de construire une métropole démocratique, efficace et solidaire. Et c'est à travers ses élus que nous pourrons le faire.

Avoir donc un service public local de qualité et innovant c'est tout le sens que nous

donnons chaque année à travers nos budgets et ce rapport d'orientations budgétaires le prouve.

Chaque année, avec les orientations politiques et le sérieux de notre administrations, proposons un budget maîtrisant les dépenses courantes de fonctionnement (cette année l'évolution tourne autour de 0,5%) tout en continuant à investir pleinement (palais des fêtes, école primaire aux Bas-Pays, complexe sportif Paul Baldit, tour maraîchère) et cela sans augmenter les taux de fiscalité. Ce budget voit aussi l'encours de dette diminuer.

Depuis de nombreuses années nous essayons d'équilibrer au maximum les sections de fonctionnement et d'investissement pour continuer à offrir toujours plus de services publics aux romainvilloises et romainvillois. C'est grâce à l'ensemble de ces politiques publiques locales, à ces nouveaux équipements que nous recréons du lien et que nous continuons à être un rempart face aux crises économiques que notre pays a connu et risque de connaître à nouveau.

JEUDI 15 FEVRIER 2018

**INTERVENTION PATRICE CALSAT, MAIRE-ADJOINT AUX FINANCES ET AU SPORT
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire, Mes chers collègues,

Comme chaque année, je vais vous présenter le rapport d'orientations budgétaires qui résume les politiques publiques que nous mettons en œuvre pour améliorer le quotidien et le cadre de vie des habitants.

2018 sera encore un budget ambitieux. Car même si nos opposants n'aiment pas qu'on le rappelle, nous continuerons à agir pour les romainvilloises et les romainvillois sans augmenter la fiscalité conformément aux engagements que nous avons pris devant la population en mars 2014. Malheureusement la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives n'est pas de notre ressort, vous le savez elle est décidée par le Parlement.

Et cela ne nous empêchera pas de continuer nos investissements car cette année encore marquera le début de travaux de nombreux équipements.

La seule inquiétude que nous pourrions avoir, et c'est pour cela que pour la construction de ce projet de budget nous n'avons affiché que les recettes dont nous sommes certains, concerne la reconduction des systèmes de péréquation, mis en place dans une politique de justice sociale par les gouvernements successifs depuis 2012.

Tout comme la compensation de la suppression de la taxe d'habitation car même si nous devrions l'être à l'euro près jusqu'en 2020, une incertitude pèse sur les années suivantes.

Je tiens également à souligner la croissance du PIB de 1,9% en 2017, qui est à mettre en partie, au crédit du quinquennat de François Hollande. En tant que collectivité, nous avons bénéficié de nombreuses politiques menées par l'ancien Président ce qui ne sera pas forcément le cas au cours du quinquennat d'Emmanuel Macron d'autant plus que nous ne connaissons toujours pas sa réforme institutionnelle

Ce budget marquera aussi le désendettement de notre commune tout en maintenant notre ambitieux programme d'investissements. Nous prévoyons d'emprunter 2 millions d'euros, qui ne

seront mobilisés qu'en cas de réels besoins. L'encours de la dette a diminué de 3,07M€ entre 2008 et 2017 et la capacité de désendettement de la Ville est de 6,93 années. Je le rappelle chaque année mais on considère généralement qu'entre 8 et 10 ans la situation financière est très saine.

Ce que je souhaite également souligner est la forte épargne brute que la ville dégage. Après les 10 millions d'€ en 2016, qui était une année exceptionnelle, l'épargne brute s'établit en 2017 à 7,1millions d'euros ce qui nous permet de continuer à investir massivement pour les romainvilloises et les romainvillois. Il s'agit d'un niveau élevé contrairement aux craintes exprimées par la chambre régionale des comptes dans son dernier rapport.

Néanmoins le rapport de la CRC a pointé certaines incohérences liées à l'histoire de la ville que nous régularisons dans l'intérêt des agents. Il s'agit du temps de travail des agents qui n'atteignait que 1561 heures annuelles alors que la durée légale annuelle du temps de travail est de 1 607 heures. C'est dans le but de se conformer à la loi et de respecter la durée légale que la direction générale a proposé de porter à 37h30 le temps de travail et cela a été mis en place pour 247 agents soit 45,3% du personnel. Ce nouveau temps de travail n'est pas là pour pénaliser nos agents mais pour respecter la loi et surtout leur éviter de possibles mauvaises surprises. Un rapport sur le temps de travail des fonctionnaires a été remis au 1^{er} Ministre fin 2016. Il est actuellement sur le bureau du Ministre de l'action et des comptes publics. Ce rapport préconise de supprimer les accords antérieurs sur le temps de travail et d'imposer à tous les employeurs publics de revenir à la durée légale de temps de travail. Lorsque ce rapport reviendra sur le devant de la scène, les jours de congés supplémentaires dépassant le cadre légal seront supprimés. Ne subsisteront alors pour les agents à 35 heures hebdomadaires que les 25 jours de CA parfaitement légaux par année pleine. Le passage à 37h30 permet quant à lui de générer 15 jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) parfaitement légaux, en plus des 25 congés annuels (CA) de droit.

En 2018 nous poursuivrons également nos nombreuses politiques publiques en faveur des habitants du territoire, qui ont été pour certaines renforcées et développées.

- Le maintien de la semaine à quatre jours et demi et des activités périscolaires gratuites. Nous serons une des dernières villes à maintenir ce rythme (avec Bondy, le Pré-Saint-Gervais et Pantin) car nous estimons que cette répartition du temps scolaire respecte les rythmes d'apprentissage des enfants et permet à tous les enfants un accès à des activités périscolaires, qui participent à améliorer les apprentissages et à développer un capital

culturel.

- Poursuite des actions du PEDT et des actions en milieu scolaire sans oublier des investissements conséquents pour les établissements scolaires
- la poursuite des temps forts festifs (forum de rentrée, semaine éco-citoyennes, romainville en short...) et une offre culturelle renforcée et un développement des actions en faveur de la pratique sportive.
- pour renforcer les solidarités et l'accès aux soins, la poursuite du développement des actions à destination des plus fragiles (ateliers malins, organisation d'une semaine «anti coup de froid»... et une offre de soins renforcée avec l'ouverture de la Maison médicale dans le quartier des Bas Pays en avril.
- Poursuite des actions de prévention avec les collègues, installation au premier semestre de trois stations vélib's
- reconduction des subventions aux associations romainvilloises et poursuite du soutien de la ville et de l'État dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives.

Il s'agit d'une liste non exhaustive et vous avez le détail dans le rapport.

Concernant les investissements, cette année nous avons encore de nombreux projets pour continuer à améliorer le cadre de vie des habitants. Notamment la programmation des travaux de voirie qui est fortement amplifiée avec un budget global estimé à 3 millions d'euros (la réfection de la rue Saint Germain, des rues Voltaire et Lemoine, du mail Henriette Pizzoli et de l'allée des Blonnes) des travaux dans différentes cours d'écoles; les travaux d'aménagement de la Plaine Centrale du quartier Marcel Cachin pour un montant de près de 290 000 €. Des travaux d'entretien lourd du patrimoine bâti pour environ 1 300 000 € dont 615 600 € pour des travaux dans les écoles;

En plus de ces travaux, la Ville entend poursuivre en 2018 son programme ambitieux d'équipements nouveaux pour les Romainvilloises et les Romainvillois et prévoit donc:

La réhabilitation/extension du Palais des Fêtes, la réhabilitation du complexe sportif Paul Baldit, la construction de la tour maraîchère, la construction d'une école primaire de 11 classes dans le quartier des Bas-pays, la poursuite de la rénovation urbaine du quartier Youri Gagarine avec la construction du carré 16/25 ans et l'espace co-working.

Vous le voyez mes chers collègues, depuis mars 2014 nous avons entrepris de nouveaux projets comme nous nous y étions engagés auprès des habitants sans toucher à la fiscalité locale. Il s'agit d'une véritable volonté de la municipalité de créer des équipements publics où les nombreuses actions et politiques publiques sont mises en œuvre pour l'ensemble des romainvillois. Et tout cela se fait avec l'ensemble des services municipaux qui, avec un travail sérieux et rigoureux agissent au service du territoire et des habitants pour un projet de ville ambitieux.

**Intervention de Marie Michelle Phojo,
Maire adjointe à la petite enfance
Conseil municipal du 15 février 2018**

Madame le Maire, Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Ce dossier concerne l'établissement d'une convention d'objectifs et de financement relative au diagnostic sur le fonctionnement des structures municipales.

La CAF accompagne financièrement les gestionnaires d'EAJE à la réalisation d'un diagnostic sur le fonctionnement de leurs structures. Ce diagnostic permettra d'établir un plan d'actions pour l'optimisation de l'accueil, sans altérer la qualité du service rendu, dans le but d'améliorer la réponse aux besoins des familles.

Les actions correctives seront mises en place dès Septembre prochain.

Compte tenu de notre attachement, à tous, à la politique menée dans le domaine de la Petite Enfance, dans notre ville, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afin de percevoir la subvention.

Je vous remercie de votre attention.

Marie-Michelle Phojo

Rapport d'orientation Budgétaire 2018
--

Madame le Maire,

Je tiens tout d'abord à remercier le personnel communal des finances qui a permis de préparer et présenter ce Rapport d'orientation budgétaire.

Cette présentation intervient peu de temps après le vote du budget présenté par le gouvernement et qui est donc obligée d'en tenir compte.

Je vais donc me permettre de donner mon avis non pas sur ce rapport, puisque mon collègue vient de le faire au nom de notre groupe, mais d'intervenir sur le budget gouvernemental largement amendé par le groupe Les Républicains au Sénat, ce qui justifie que notre groupe l'a voté.

Ce budget est d'autant plus important qu'il est le 1er du quinquennat et donne souvent le ton des années à venir. Le candidat Macron promettait un monde nouveau, le Président qu'il est devenu ne révolutionne que très peu. Pas de grands bouleversements structurelles ni de grand choc de compétitivité. Certaines promesses électorales ont tout simplement disparues comme la défiscalisation des heures supplémentaires ou reportées en 2019 comme la transformation du CICE en baisse de charge et la baisse des impôts sur les sociétés pour toutes les entreprises. Concernant les efforts économiques sur le périmètre de l'Etat, le compte n'y est pas. Seulement 1600 postes supprimés en 2018 sur les 50.000 annoncés sur le quinquennat... nous verrons donc plus tard.

Les 10 Md€ de baisse d'impôts et les 20 Md€ d'économie annoncés l'été dernier ont fondus comme neige au soleil en devenant 7 Md€ de baisse d'impôts et 14 Md€ d'économie. Certes cet effort n'est pas neutre mais manque sérieusement d'audace dans un contexte économique plus favorable qui devrait pousser l'Etat à davantage d'effort, moins difficile à reporter en cette période de meilleure croissance.

Le principal effort d'économie est donc reporté dans la seconde moitié du quinquennat et beaucoup d'économies annoncées sont actuellement peu documentées comme le souligne le Conseil des Finances Publiques. Cela nous rappelle avec inquiétude le début du quinquennat de François Hollande où on nous disait c'est pour plus tard...

Concernant l'effort structurel, il est insuffisant et 6 fois inférieur aux exigences européennes. Sur le logement, nous attendons la nouvelle réforme, quant aux retraites, une nouvelle réforme aurait dû être une priorité. Ces choix ne sont pas sans conséquences : en 2018, le déficit de l'Etat continuera à se creuser de 6,4 Md€.

Ce budget présenté au Parlement et aux Français n'est pas celui du pouvoir d'achat, leitmotiv du gouvernement. En effet, il comporte de nombreuses mesures de hausse de fiscalité : augmentation massive de la fiscalité

énergétique, hausse du tabac, de la CSG, fiscalisation du PEL, baisse de 5€ des APL.

Malgré tout, ce budget comporte des avancées pour les entrepreneurs, à travers les mesures en faveur du capital, mais il ne contient aucune mesure en faveur des entreprises à l'exception de la suppression de la taxe sur les dividendes, mais elle a été imposée par le Conseil Constitutionnel et une baisse ciblée de l'impôt sur les sociétés qui avait été programmée sous le quinquennat précédent.

Aucun choc de compétitivité prévue cette année, aucune mesure autre que celle résultant de la mise en œuvre du pacte de responsabilité souhaité par François Hollande. Ceci devrait faire plaisir à nos amis socialistes.

Ces pour toutes ces raisons que la majorité Sénatoriale, notamment par la voix de notre Sénateur Philippe Dallier, a formulée et fait adopter différentes mesures pour améliorer ce budget.

Concernant les entreprises, le choc de compétitivité n'ayant pas eu lieu, le groupe Les républicains a proposé plusieurs mesures de soutien aux PME et à l'innovation. L'amortissement accéléré pour les robots, imprimantes 3D, logiciels ; sur-amortissement de 40% des investissements des PME ; le maintien des abattements pour le départ à la retraite des patrons de PME afin de favoriser les transmissions. Concernant les collectivités territoriales, notre groupe a reporté la réforme de la taxe d'habitation d'une année pour prendre le temps de travailler le sujet. Enfin nous avons votés des économies courageuses comme les 3 jours de carences, l'encadrement de l'aide médicale d'Etat qui ne cesse de déraper et l'alignement du temps de travail de la fonction publique sur le privé.

Voilà le budget tel que la majorité Sénatoriale l'a amendé et que cette même majorité menée par Les Républicains a voté le budget présenté par l'Etat.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Nouveau Départ pour le projet « PROJET EDUC'ACTIF »

Madame le Maire, Monsieur Parrinello,

Nous connaissons l'association Nouveau Départ et les actions qu'elle mène notamment auprès des jeunes du Bas-pays.

Des jeunes qui se prennent en main et qui prennent sur leur temps pour apporter quelque chose à la collectivité doivent être salués.

Mais nous nous interrogeons sur le principe d'attribuer des subventions exceptionnelles à des associations locales sur des projets spécifiques.

Nous comprenons que nous puissions avoir à approuver en cours d'année le versement d'une aide exceptionnelle suite à un événement grave ou à une situation d'urgence (tremblement de terre, catastrophes naturelles...). L'évènement est alors exceptionnel et la subvention est alors effectivement exceptionnelle.

Les subventions aux associations sont chaque année lors de l'examen du budget communal. Les associations Romainvilloises sont invitées à déposer leurs demandes préalablement, à y présenter leurs activités et leurs projets.

Différents dispositifs de financement d'actions leur sont ouverts en cours d'année notamment dans le cadre des crédits politique de la ville.

La demande du Collège Courbet est de l'ordre du symbolique, celle de Nouveau Départ aurait pu peut-être s'inscrire dans d'autres cadres de financement – celui par exemple de l'Agence nationale pour les chèques vacances qui favorise le départ en vacances des jeunes des quartiers prioritaires.

Nous souhaitons que le soutien de la ville aux initiatives associatives se fasse dans un cadre le plus lisible et le plus partagé possible – nous craignons que le vote de subventions exceptionnelles de moins en moins souvent de façon exceptionnelle amène de la confusion dans le traitement de ces demandes et par la même de l'inégalité et de l'arbitraire !

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier-Wagenaar, conseiller municipal

<p>Prorogation de la convention de subvention du Fonds d'initiative associative</p>
--

Madame le Maire,

Au vu du calendrier du vote du budget, la demande de prorogation de la convention de subvention du Fonds d'initiative associative nous paraît légitime.

Votre courrier du 24 novembre 2017 au Sous-Préfet de l'arrondissement de Bobigny faisait état à cette date d'une enveloppe à moitié consommée.

Pourriez-vous nous indiquer aujourd'hui quel est le consommé de cette enveloppe et surtout quelles mesures d'accompagnements vous comptez mettre en place en 2018 auprès des associations concernées par ce fonds afin que nous ne nous retrouvions pas décembre prochain avec seulement la moitié de l'enveloppe consommée ?

**Intervention de Serge BARDIN, conseiller municipal
Mouvement démocrate
Groupe AGIR AUTREMENT POUR ROMAINVILLE**

Rapport d'orientation budgétaire 2018

Analysant dans son rapport public annuel 2018 « la situation d'ensemble des finances publiques », la Cour des Comptes met en garde contre tout « relâchement » dans la gestion des finances publiques, appelant l'Etat à accélérer les réformes pour réduire son niveau de dépenses.

L'amélioration constatée de la situation économique, prévient l'institution, doit au contraire aller de pair avec une action renforcée de la maîtrise de la dépense publique pour que la France retrouve des marges de manœuvres budgétaires ou assurer la soutenabilité de son endettement public.

Malgré le passage possible de son solde public en dessous de 3 points de PIB, la France va continuer de connaître une situation plus dégradée que celle de la quasi-totalité de ses partenaires européens.

La loi de finance 2018 constitue la première annuité du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Elle vise à tirer pleinement profit d'un environnement économique plus porteur pour engager une transformation profonde de l'action publique, qui permette de libérer l'économie française, protéger les français et investir dans une croissance durable et riche en emplois.

La politique budgétaire conduite poursuit un objectif : celui du redressement durable des comptes publics par la baisse de la dépense publique. Il s'agit d'appuyer plus fort encore sur la pédale de

frein des dépenses publiques si on veut tenir les objectifs de réduction du déficit structurel.

Un tel freinage des dépenses suppose la mise en œuvre de la réforme de l'Etat : elle repose également sur la réalisation d'excédents de plus en plus élevés des collectivités locales.

Du côté des collectivités, la prévision associée à la loi de finances table sur un nouveau ralentissement de l'ensemble de leurs dépenses. Un ralentissement qui proviendrait d'abord des dépenses d'investissement.

Le gouvernement prévoit que les collectivités vont à leurs frais « bénéficier de l'impact favorable sur leurs dépenses sociales de l'amélioration de la conjoncture » et « continuer leurs efforts de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement malgré la stabilisation des concours financiers de l'Etat, après 3 années de baisse marquée. »

La réussite du plan de redressement des finances publiques suppose en partie que les collectivités locales accumulent les excédents budgétaires. En un mot qu'elles dépensent moins qu'elles ne récoltent de recette... même si cette perspective est « peu vraisemblable » relève la Cour des comptes.

A cœur vaillant rien d'impossible !

La méthode surtout pour y parvenir n'a jamais été éprouvée auparavant. L'Etat signera des contrats avec les 300 plus grandes collectivités pour que celles-ci s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et leur endettement.

Nous le réaffirmons – baisser les dépenses publiques, ne signifie pas nécessairement de baisser la qualité des services rendus aux citoyens.

La poursuite du redressement des comptes publics n'est pas obligatoirement une fin en soi, mais elle reste une condition de la préservation et du renforcement de nos services publics.

Le mot économie ne fait pas partie de votre vocabulaire, Madame le Maire, et nous le regrettons.

Vous vous contentez de contenir les dépenses réelles de fonctionnement alors qu'il faudrait une véritable politique volontariste de recherche d'économie.

Nous considérons qu'il existe encore des marges d'efficience pour baisser nos charges de fonctionnement. La possibilité de revenir dès cette année à la semaine de 4 jours à l'école en est un exemple majeur. Vous n'avez pas voulu vous en saisir par dogmatisme !

Nous le dénonçons l'an dernier, vous avez fait le choix en dépenses d'investissement de la spirale de l'endettement.

Votre programme d'équipements nouveaux n'est pas ambitieux, il est pour une grande part, à l'image de ce bâtiment agricole, démesuré.

Tout en répondant, dans le cadre des compétences de la ville, aux besoins et aux attentes des Romainvillois, n'y aurait-il pas de possibilité de rechercher à l'échelle du territoire des mutualisations d'équipements sportifs et culturels, de nouvelles formes de partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, publics, semi-publics et privés ?

Vos orientations budgétaires traduisent financièrement vos orientations politiques, nous y sommes opposés !

**Intervention de Serge BARDIN, conseiller municipal
Mouvement démocrate
Groupe AGIR AUTREMENT POUR ROMAINVILLE**

Approbation de convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe

Les stéréotypes de genre et le sexisme continuent d'être un obstacle à la réalisation de fait de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Président de la République a lancé officiellement en novembre dernier lors de la Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, la grande cause nationale consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes - égalité dans la sphère privée en permettant aux femmes et aux hommes de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, égalité dans la vie professionnelle en permettant aux femmes de vivre de leur travail en s'assurant du respect des lois existantes, lutte contre le harcèlement et les violences faites aux femmes.

L'action dans ce domaine passe à la fois par des mesures concrètes dans l'ensemble des politiques publiques et par une démarche éducative et culturelle à laquelle se rattache la lutte contre les stéréotypes qui freinent le progrès vers une égalité plus réelle.

Vous nous proposez ce soir d'approuver la signature de la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe lancée en 2015 par le Haut Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes, signée en deux ans par à peine une cinquantaine de signataires : quelques ministères, quelques écoles, certaines villes et d'adopter dans sa communication publique le guide pratique qui comporte 10 recommandations.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec certaines de ses recommandations - éliminer les expressions sexistes, présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes, ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle, diversifier les représentations des femmes et des hommes, veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes.

D'autres de ces recommandations ont posé problème et nous interroge sur la façon dont vous serez amenés à les mettre en œuvre – celle sur l'accord des noms de métiers, titres, grades et fonctions, celle sur l'usage du féminin et du masculin dans les messages adressées à toutes et à tous.

Certes, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, il s'agit de faire preuve de volontarisme mais il nous faut garder néanmoins le sens de la mesure.

La circulaire du 1^{er} Ministre du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française appelle à féminiser les titres, les métiers et les fonctions en particulier dans les textes publiés au Journal officiel : « s'agissant des actes de nomination, l'intitulé des fonctions tenues par une femme doit être systématiquement féminisé sauf lorsque cet intitulé est épïcène ».

L'Académie française déconseille elle la féminisation des noms de titres, grades et fonctions officielles, « par distinction avec les noms de métiers, dont le féminin s'impose naturellement dans l'usage ».

Les particularités de la personne ne doivent pas empiéter sur le caractère abstrait de la fonction dont elle est investie, mais au contraire s'effacer derrière lui.

Les fonctions n'appartiennent pas en effet à l'intéressé : elles définissent une charge dont il s'acquitte, un rôle qu'il assume, une mission qu'il accomplit.

Lorsqu'on dit « Madame LA Maire de Romainville », cela signifie qu'il faut que le maire de Romainville soit une femme. Si on dit « Madame Le Maire de Romainville », cela signifie que le maire peut être un homme ou une femme mais qu'en l'espèce, il est une femme.

Quant à l'utilisation de l'écriture inclusive, la circulaire de novembre dernier est formelle : interdiction de cet usage qui consiste « à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine ».

A l'inverse, l'écriture inclusive fait son chemin dans les collectivités. La ville de Paris va former 300 de ses agents à l'écriture inclusive et va constituer un groupe de travail pour réaliser un livret dans la perspective d'une généralisation de la communication inclusive à l'horizon fin 2018.

Vous inscrivez-vous, Madame le Maire, dans cette voie ?

C'est l'écriture normale qui est inclusive, puisque le genre grammatical masculin est toujours inclusif sauf si on précise qu'il s'applique aux hommes mâles. La graphie aberrante proposée comme « inclusive » est simplement « explicite ».

Prenant acte de la diffusion de cette « écriture inclusive » qui « prétend s'imposer comme norme », l'Académie française a élevé une solennelle mise en garde : « La démultiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans

son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. Comment les générations à venir pourraient-elles grandir en intimité avec notre patrimoine écrit ?

Nul ne peut régenter la langue, ni prescrire des règles qui violeraient la grammaire ou la syntaxe : elle n'est pas en effet un outil qui se modèle au gré des désirs et des projets politiques.

Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeuses, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable levier pour une action publique en faveur de l'égalité.

La communication publique a une grande part de responsabilité mais elle ne fait pas à elle seule et toute seule la culture d'une société. C'est pourquoi il faut aussi interpeller solennellement les publicitaires, les médias, les industries du jeu, de la mode, des cosmétiques à engager une réflexion approfondie sur leur usage de la représentation et de la place des femmes.

Ce type de message par exemple ne doit-il pas vous obliger à intervenir ... il s'agit d'un visuel de promotion du futur Village des marques !



C'est par notre mobilisation à tous, membres de la société civile, entreprises, associations, professionnels, que nous remporterons ensemble ce combat culturel ; c'est parce que chacun dans ses choix quotidiens, dans ses expressions, dans ses engagements prendra en compte cette égalité, ce devoir de dignité que nous gagnerons la bataille culturelle.

**Intervention de Serge BARDIN, conseiller municipal
Mouvement démocrate
Groupe AGIR AUTREMENT POUR ROMAINVILLE**

Dénomination du parc urbain situé sur la couverture de l'autoroute A3

En accord avec la décision de donner le nom de Madame Veil à ce parc urbain, permettez-moi, Madame le Maire, de lire un extrait de ce discours prononcé en 2005 :

« L'humanité est un vernis fragile, mais ce vernis existe.

En parlant de ce monde à part que fut celui des camps et de la tourmente dans laquelle les Juifs furent emportés, nous vous disons cette abomination, mais nous témoignons aussi sur les raisons de ne pas désespérer.

D'abord, pour certains d'entre nous, il y eut ceux qui nous aidèrent pendant la guerre, par des gestes parfois simples parfois périlleux, qui contribuèrent à notre survie.

Il y eut la camaraderie entre détenus, certes pas systématique, dont les effets furent ô combien salutaires. Et puis, pour cette infime minorité qui regagna la France en 1945, la vie a été la plus forte ; elle a repris avec ses joies et ses douleurs.

Puissent nos rires résonner en vous comme notre peine immense.

Notre héritage est là, entre vos mains, dans votre réflexion et dans votre cœur, dans votre intelligence et votre sensibilité. »

*Extrait d'un discours de Madame Simone Veil
2005*

**Intervention de Serge BARDIN, conseiller municipal
Mouvement démocrate
Groupe AGIR AUTREMENT POUR ROMAINVILLE**

**Demande d'avis concernant la délimitation de la plaine de l'Ourcq
comme zone touristique**

C'est un joli nom Plaine de l'Ourcq !

Ah, si cela pouvait ne pas être qu'une zone touristique réduite à un gigantesque centre commercial et de loisirs, un espace de « retailtainment », un parc commercial dédié à l'hyperconsommation !

L'économie et le travail ne sont pas les derniers mots d'une vie sociale. Puisqu'il s'agit ici d'une dérogation au repos dominical, personnellement, je m'abstiendrai sur la présente délibération.

Le dimanche est un jour différent des autres jours. Cette différence doit rester visible.

Débat sur les orientations budgétaire
Conseil municipal de Romainville 15/02/2018

Intervention : Sofia DAUVERGNE
Conseillère Municipale de Romainville

Madame la Maire, Cher,e,s collègues, j'aimerais aborder tout d'abord le contexte dans lequel nous sommes appelés à nous prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire de notre ville,

De fait, on ne peut pas débattre de l'avenir des finances et des projets d'une collectivité en abstraction de notre environnement, qu'il soit financier, politique, social, économique ou institutionnel.

C'est pourquoi, je souhaite avant d'en venir à la situation de Romainville, éclairer sur les différents enjeux auxquels nous allons être confrontés à l'avenir et exposer certains faits :

82% de la richesse créée l'an dernier dans le monde a terminé entre les mains du 1% le plus riche de la population de la planète.

Depuis 2010, la richesse de cette «élite économique» a augmenté en moyenne de 13% par année, avec un pic atteint entre mars 2016 et mars 2017, période où *«s'est produit la plus grande augmentation de l'histoire en nombre de personnes dont la fortune dépasse le milliard de dollars, au rythme d'un nouveau milliardaire tous les deux jours»*

En France la fortune totale des milliardaires a bondi de 21 % par rapport à 2016, s'élevant désormais à 245 milliards de dollars, selon le magazine *Forbes*.

La fortune cumulée des 10 Français les plus riches a progressé de 1 100 %, selon des chiffres publiés par *Le Parisien* en 2017 passant de 20 milliards en 1996 à 245 milliards en 2017.

Nous possédons donc la preuve chiffrée que, dans notre pays, les « ultra-riches » prospèrent.

Cette richesse insolente n'est pas suffisante comme en atteste le dernier scandale financier des Paradise Papers ou l'affaire Lactalis un système hyper-productiviste visant le profit, toujours plus de profit, est devenu le plus bel exemple qu'écologie et social ne font aujourd'hui qu'un.

Ou encore la suppression de l'ISF(impôt de solidarité sur le fortune) 3,2 milliard d'euros de cadeau au 300 000 ménage les + fortunés,

Voilà où est l'argent qui manque aux budgets publics, aux salaires, aux cotisations sociales. Et que fait le gouvernement ?

- Il précarise l'emploi et facilite le licenciement avec les ordonnances Macron,
- Il pique 5 euros par APL, dans la poche de ceux qui n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois.
- Il offre 4,6 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus riches et il prend dans la poche des retraités via la CSG.

La modernité d'Emmanuel Macron c'est la version colorisée des vieux scénarios d'exploitation au service de la finance.

Et ça se verra de plus en plus. Son projet de loi des finances 2018 a été fait pour les riches et au service de la casse du modèle social français.

Et au détriment de l'intérêt général par le biais de montages financiers obscurs, le gouvernement demande aux collectivités de diminuer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement et finalement d'affaiblir le service public. Elles se verraient privées de près de 25 milliards d'euros en moins de 10 ans.

C'est une honte. Les baisses de dotations que nous subissons depuis des années étouffent la gestion des collectivités au service de l'intérêt général,

À titre d'illustration, un rapport d'une commission d'enquête sénatoriale avance le chiffre de 60 milliards par an, pour évaluer le coût de l'évasion fiscale sur les finances publiques.

C'est pour cette raison que nous ne partageons pas l'analyse du rapport présenté ce soir qui fait un constat positif des mesures gouvernementales, il atteste même de l'accélération des créations d'emploi dans un contexte macro-économique favorable.

Face à ce monde, à cette société, notre collectivité, n'est pas un territoire isolé, épargné par les conséquences des politiques publiques, bien au contraire.

On sait que la population de notre ville est touchée fortement par le chômage 19, 5% et notamment les jeunes 34% que cette courbe ne fléchit pas, en sachant que les taux de chômage publiés aujourd'hui, exclut les jeunes en recherche de leur 1er emploi et les chômeurs de longue durée.

D'autres mauvais coups se préparent en coulisse. Comme par exemple, l'avenir du Grand Paris. Une région métropole, la suppression des départements de la petite couronne parisienne, des communes devenues des coquilles vides.

Le président Macron nous prépare sa métropole des riches. Ce sujet n'est pas une affaire institutionnelle, réservée aux élus et aux spécialistes.

L'Action des élus départementaux « la journée sans départements » du 7 février a permis d'alerter les habitants sur le risque de leur disparition et sur les conséquences de la recentralisation des pouvoirs.

Et c'est de nouveau le service public qui se trouverait gravement atteint si une telle décision était prise,

Par conséquent, si nous exprimons notre inquiétude quant aux évolutions territoriales à venir, c'est parce qu'il existe un contexte politique où la tendance est celle du « big is beautiful », c'est-à-dire, tout ce qui est grand est magnifique, des grandes régions et des grandes intercommunalités, probablement élus, un jour, au suffrage universel direct.

Nous voyons donc bien que la commune et que le département, sont menacés par ce dogme, comme le nez au milieu de la figure. Il faut tout faire pour l'éviter.

Les conséquences des politiques nationales ne s'arrêtent pas aux portes de Romainville. Les dotations n'ont jamais été aussi incertaines qu'aujourd'hui.

Au non de la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques, les victimes restent les populations et les agents du service public.

Le budget 2018 de la ville de Romainville est dans la continuité des autres.

Aucune augmentation sur la section de fonctionnement, alors que des classes supplémentaires et des équipements sont construits ou vont l'être. Que nous avons des difficultés à faire face aux intempéries, inondations, neiges,,,,

C'est l'occasion pour nous de souligner le dévouement des agents des services publics qui se dépensent sans compter mais chacun sent bien que de cure d'austérité en cure d'austérité, les reculs des services publics dans notre pays affectent nos capacités à faire face aux fléaux des intempéries.

Comment accéder aux hôpitaux, aux écoles aux entreprises lorsque les voies deviennent impraticables ? Les services de transports à l'arrêt ?

Le réchauffement climatique génère des dérèglements climatiques qu'il va falloir aussi intégrer dans les politiques de préventions à mettre en place.

L'autofinancement reste très élevé pour un budget d'investissement sous perfusion d'emprunt depuis plus de 10 ans.

En ce qui concerne les recettes, nous survivons par les dotations et les subventions contractuels grâce à notre titre de ville pauvre , Plus de 50% des Romainvillois ne sont pas assujettis à l'impôt.

Au lieu d'engager une réforme d'ampleur qui aurait rendu la Taxe d'habitation plus juste pour les ménages. La mesure du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation par le gouvernement pour 80% des ménages reste une proposition électorale qui ne fait que signer la fin des départements et des communes.

Une attaque en règle contre la libre décision des élus locaux,

Si aucune recette ne rentre comment répondre aux attentes des agents, aux besoins des habitants, à la création , aux associations ??

- Il est indispensables de relancer de la dépense publique pour développer tous les services publics : promouvoir un statut des fonctionnaires rénové au lieu d'en réduire le nombre (120 000 en 5 ans), sécuriser l'emploi et le progrès des qualifications pour tous avec un nouveau rôle pour la formation, d'utiliser les fonds publics comme levier d'une nouvelle orientation du crédit bancaire.
- Il faut Mettre fin à la prédation de la finance avec une réforme profonde de la fiscalité des entreprises. Elle passe par un impôt sur les sociétés modulé selon des critères sociaux et environnementaux, un impôt local sur leur capital, un ISF modulé intégrant les biens professionnels.
- Il faut œuvrer à la liberté d'administration des collectivités territoriales

Il est temps de réinvestir dans le développement des capacités humaines, reconquérir le pouvoir de décider dans sa ville, voilà comment, selon nous, il convient d'agir pour résister et s'engager vers de nouvelles audaces sociales et démocratiques pour tous les romainvillois,

Conseil Municipal de Romainville du jeudi 15 février 2018

Dénomination du parc urbain sur la couverture A3
Dénomination d'une voie interne rue du Dr Vaillant dans le quartier des Bays Pays

Intervention de **Sofia Dauvergne**
Conseillère municipale

Cher.e.s Collègues,

On nous demande, ce soir, d'acter **4** nouvelles dénominations, **Parc Urbain Simone Veil, Mail de l'émancipation, allée de la Tolérance, le chemin de Groux.**

Si on ne peut être que d'accord sur la recherche ou la conservation de noms qui ont forgé l'histoire de Romainville ou de mettre en avant des personnalités qui ont marqué l'histoire de notre société, nous regrettons une nouvelle fois, et ce n'est pas faute d'avoir formulé des propositions en séances du conseil municipal, que cette question des noms de rues de notre ville ne soit pas l'objet d'une instance pluraliste d'examen, permettant le partage et le fruit d'un échange entre tous les conseillers municipaux, Apprendre le choix d'une dénomination comme celle du Parc Urbain des 3 communes dans un discours lors de la réception de personnalités ou dans le journal le Parisien du 28 janvier 2018 reste contradictoire avec le vote auquel vous nous convier ce soir.

Il nous est demandé de valider la proposition de « **Parc Urbain Simone Veil** » ; nous sommes d'accord pour reconnaître l'importance de cette femme politique de droite dans l'histoire de la société française - défense des acquis sociaux, projet de loi sur IVG - et de sa lutte pour le devoir de mémoire.

Ce choix , nous est soumis suite à une concertation qui a vu **71 romainvillois voter pour cette dénomination.**

Aussi, nous considérerions comme une bonne initiative celle qui consisterait à soumettre ces propositions à la concertation et à laisser s'exprimer d'autre suggestions.

Mais en ce qui concerne celles proposées ce soir, elles émanent uniquement du choix de la majorité municipale.

Sachant que ma proposition n'aboutira pas dans la concertation, et à titre personnel, je soumettrais une proposition de dénomination émanant d'habitants à savoir : « **Parc Urbain des Grenouilles** ». Si nous avons pu échanger en amont, j'aurais suggéré d'examiner cette proposition.

Celle-ci semble correspondre à l'actualité, celle de préserver des espèces en voie de disparition dont certaines ont résidé en nombre dans les plans d'eau du Fort de Noisy (situé tout près du parc urbain). Ce lieu destiné à l'enfance, aux familles, aux jeunes de notre ville aurait pu être le symbole de notre volonté de la préservation d'un écosystème et de la transmission aux générations futures d'un patrimoine naturel aussi riche que celui qui nous a été offert.

Intervention de Brigitte MORANNE au Conseil municipal du 15 février 2018

« Groupe Front de Gauche – Romainville Ensemble »

Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe.

Gagner l'égalité femmes – hommes, dans tous les domaines de la vie est une exigence qui progresse dans les consciences. La parole se libère face au harcèlement sexiste, sur les réseaux sociaux, dans la rue, dans les entreprises.

Les stéréotypes dans lesquels on veut enfermer les petits garçons et les petites filles, à coup de princesses et de chevaliers suscitent davantage d'incompréhension.

Les propos dégradants de certaines publicités sont plus largement dénoncés. La nécessité du partage des tâches à la maison n'apparaît plus comme un sujet marginal.

Les stéréotypes renforcent les inégalités, mais il existe de plus en plus d'initiatives visant à lutter contre ces injustices, à l'image de la convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe qui est soumise ce soir à l'avis du Conseil municipal.

Nous sommes bien sûr volontaires pour valoriser toute initiative positive en matière d'égalité.

Mais le paradoxe est que cette aspiration à l'égalité, à la justice, au respect est reléguée au second plan des enjeux politiques, des défis à relever pour une société de progrès.

Malgré la loi de 2014, les inégalités perdurent dans le monde du travail. Les filles réussissent mieux que les garçons à l'école, en général. Mais cette bonne performance ne se retrouve pas dans la sphère professionnelle. Le salaire des hommes est en moyenne supérieur de 24% à celui des femmes. 80% des salariés qui ont un contrat à temps partiel sont des femmes.

Comme je l'avais déjà exprimé, ici même il y a un an, les femmes sont surreprésentées dans les professions incarnant les « vertus dites féminines » (administration, santé, social, services à la personne). 97% des aides à domicile et des secrétaires, 90% des aides-soignants, 73% des employés administratifs de la fonction publique ou encore 66% des enseignants sont des femmes.

Des métiers souvent peu rémunérés et aux conditions de travail difficiles pour certaines, frappées de plein fouet par les politiques d'austérité et dont la pénibilité n'est pas reconnue.

Nous avons entendu le cri des personnels des EHPAD fin janvier, mais nous avons aussi entendu la réponse méprisante du gouvernement face à la situation des établissements qui nous concernera probablement tous, un jour, pour nous-mêmes, un parent ou un conjoint.

Lutter contre le patriarcat et promouvoir le féminisme comme une visée d'émancipation humaine est un enjeu de société.

Il ne peut y avoir de féminisme sans transformation démocratique et sociale, sous peine de laisser le champ libre à toutes les exploitations, les discriminations et dominations sexistes.

Mais la politique d'Emmanuel Macron va à l'encontre des intérêts des salariés, femmes et hommes, à l'encontre des besoins humains.

Comment faire de l'égalité femmes – hommes une grande cause nationale quand la politique de ce gouvernement s'inscrit dans la poursuite de la casse du Code du travail qui va toucher tout le monde, mais plus durement les femmes. D'autant plus que notre Président de la République n'a pas voulu mettre en place un ministère des Droits des femmes avec un budget dédié.

Alors oui, la marche arrière est enclenchée par ce gouvernement. Mais rien n'est écrit d'avance. Notre groupe se prononcera pour la signature de la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe, .mais nous souhaiterions connaitre quelles sont les mesures concrètes envisagées (mis à part la diffusion du guide) afin d'appliquer ces recommandations et réussir l'engagement pris

Intervention de Brigitte MORANNE au Conseil municipal du 15 février 2018

« Groupe Front de Gauche – Romainville Ensemble »

Convention d'objectifs et de financement sur le diagnostic portant sur l'optimisation du fonctionnement des établissements d'accueil du Jeune enfant, municipaux.

Avant de prendre part au vote de cette convention, il me semble important de rappeler le cadre législatif encadrant la gestion des structures « petite enfance » et ses conséquences sur leur fonctionnement.

En 2010, Nadine Morano, Secrétaire d'État à la famille, malgré les manifestations des personnels de petite enfance, des associations de parents et parfois d'élus départementaux a assoupli la réglementation encadrant l'accueil des enfants de moins de 6 ans, en publiant en force le décret N° 2010 – 613 du 7 juin 2010.

Quel en est le contenu ?

Ce décret n'a pas touché le taux d'encadrement pour les crèches datant de l'après-guerre. Il demeure, à raison d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, d'un pour 8 enfants qui marchent. Par contre, pour les jardins d'enfants, il est passé de 1 personnel sur 8, à 1 pour 12.

Les plafonds d'accueil sont restés inchangés, mais le nombre d'enfants pouvant être accueillis en surnombre, certains jours, est relevé de 10% à 15% de la capacité d'accueil dans les structures de 20 à 40 places et à 20% dans celles de plus de 40 places.

Par ailleurs, ce décret a révisé à la baisse la proportion de personnels qualifiés encadrant les enfants.

Le nombre de puéricultrices ou puériculteurs, d'éducatrices ou éducateurs, d'infirmières ou infirmiers, de psychomotriciennes ou psychomotriciens et d'auxiliaires en puériculture diplômés sont passés de 50% à 40% des effectifs.

Ces mesures prises dans la hâte et avec pour souci premier de faire des économies sont toujours en vigueur. En 2013, le gouvernement avait promis d'abroger ce décret, mais rien n'a été fait dans ce sens, prétextant qu'il était difficile de recruter des personnels formés.

Qu'a-t-il été fait alors pour changer cette situation ?

Depuis 2010 à aujourd'hui, pas de plan de formation à la hauteur des besoins. Je rappelle qu'il faut une année pour former une ou un auxiliaire de puériculture et 3 ans pour les éducatrices, éducateurs de Jeune Enfants (EJE)

Le collectif « pas de bébés à la consigne », composé de professionnels de la petite enfance, de chercheurs des sciences de l'éducation, d'associations de parents et de syndicalistes propose le développement d'une politique ambitieuse de la petite enfance, à commencer par la formation des professionnels. Il propose la création d'une vraie filière petite enfance en conservant la diversité des diplômes, particularité française qui est une richesse.

Il n'y a pas eu de revalorisation salariale des personnels. Entre le gel du point d'indice et le passage en catégorie A au rabais des EJE proposé en fin de quinquennat

Hollande pour être appliqué en 2018. Mais c'était encore trop pour le gouvernement actuel puisqu'il a décidé de geler ce reclassement en catégorie A.

Quelles conséquences sur le terrain de ces politiques ?

3

Les personnels se retrouvent souvent à flux tendu. Les personnels qualifiés se retrouvent du coup, la plupart du temps, en direction et non auprès des enfants.

Les EJE, quand elles ou ils sont en section sont souvent amenés à remplacer les auxiliaires de puériculture ou CAP petite enfance, au détriment de leur propre mission qui est la mise en œuvre de leur projet pédagogique.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) exerce alors une pression à coup de subventions sur les structures pour remplir les crèches et jardins d'enfants. Ce taux de remplissage instaure ainsi un climat de pression sur les responsables et leurs équipes.

Les professionnels dénoncent, ces dernières années, une dégradation de leurs conditions de travail, et des conditions d'accueil des jeunes enfants. Car même si certaines structures, essentiellement publiques ont élevé le quota réglementaire en personnel, il ne permet pas toujours de pallier aux congés maternité, maladies, journées enfant malade, etc...

Si la Caisse d'Allocations familiales est très regardante sur le taux de remplissage des structures, elle l'est beaucoup moins sur le taux d'effectifs, non pas théoriques mais réels.

Oui, nous sommes pour le développement des modes d'accueil des jeunes enfants, répondant aux besoins des familles, mais il ne peut se concevoir sans une exigence de qualité garantissant pédagogie, sécurité et développement pour les plus petits. En choisissant de faire du chiffre, tout en réduisant les coûts, les différents

4

gouvernements font peser une réelle menace sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

Aujourd'hui, le collectif « pas de bébés à la consigne » a alerté les parents et les professionnels de la petite enfance sur un projet d'ordonnances prévoyant d'instaurer des dispositions visant les modes d'accueil de la petite enfance et comprenant des mesures permettant des dérogations à la législation dans un objectif de réduction des coûts.

Alors, dans ce contexte politique, nous voterons contre cette convention, car si nous considérons que les collectivités ont besoin de subventions pour fonctionner, ce ne doit pas être au détriment de la qualité. pour les familles romainvilloises